

Avocats-conseils

Jean Héту, Ad. E., Professeur émérite, UdeM
David Robitaille, Ph.D., Professeur titulaire, UOttawa
Benoît Frate, Ph.D., Professeur agrégé, UQAM

PAR SDÉ

Steve Cadrin

Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 18 décembre 2025

Me Carolina Rinfret
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet: HQD – Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027,
2027-2028 et 2028-2029

Planification d'audience de l'AHQ-ARQ

Dossier : R-4307-2025

N/D: 4503-116

Chère consœur,

Afin de donner suite à la correspondance de la Régie datée du 10 décembre 2025 (A-0031), la présente a pour but de l'informer de la planification de l'audience pour l'AHQ-ARQ dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Les sujets

Les sujets couverts sont ceux à notre mémoire, soit :

- Rappel sur les charges d'exploitation
- Prévision de la demande
- Approvisionnements
- Charges et investissements en efficacité énergétique et gestion de la puissance
- Coûts évités
- Stratégie clientèle
- Confidentialité

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
Montréal QC H3C 0B4

Laval

600, rue Lucien-Paiement
bureau 1040
Laval QC H7N 0H7

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

Liste des témoins et qualifications

Monsieur Marcel-Paul Raymond, analyste externe
Monsieur Gaultier Barry-Camu, analyste externe

Présentation de la preuve : 45 minutes

Temps prévu pour les contre-interrogatoires :

Contre-interrogatoire du panel 1: 60 minutes

Contre-interrogatoire du panel 2: 60 minutes

L'AHQ-ARQ désire tout de même se réserver la possibilité d'interroger brièvement les autres intervenants en fonction de la preuve présentée à l'audience, le cas échéant.

Temps prévu pour les plaidoiries :

45 minutes

Le recours, s'il y a lieu à une ou des séances à huis-clos

Aucune demande à cet effet, mais l'AHQ-ARQ compte y participer, le cas échéant.

La liste et la nature des moyens préliminaires, le cas échéant, et le temps estimé à cette fin

Aucun.

Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience

Aucun.

Finalement, tel que requis, l'AHQ-ARQ transmet les déclarations sous serment attestant de la véracité des faits allégués dans sa preuve écrite.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

p.j.

941013